



COE056779

Strasbourg, 25 février 1999

PUBLIC DOCUMENT
 DOCUMENT PUBLIC
 DH-MIN (99) OJ3 add1

**COMITE D'EXPERTS SUR LES QUESTIONS RELATIVES
 A LA PROTECTION DES MINORITES NATIONALES
 (DH-MIN)**

**3^e réunion
 16 mars 1999, salle 9
 17-19 mars 1999, salle 8
 Palais de l'Europe**

ORDRE DES TRAVAUX ANNOTE

MARDI, 16 MARS 1999, 09H30

Point 3 de l'ordre du jour : Participation des minorités aux processus de prise de décisions

Comme convenu lors de la deuxième réunion du DH-MIN, ce point sera soulevé lors d'une réunion conjointe avec les participants de la Sixième Réunion des Offices Gouvernementaux pour les minorités nationales. Outre les représentants des Etats-membres, des Etats candidats à l'adhésion et les observateurs du DH-MIN, les organisations non-gouvernementales suivantes ont été invitées à participer sur une base ad hoc à la réunion conjointe du 16 mars 1999 : l'Union Fédéraliste des Communautés Ethniques Européennes (UFCE), le Minority Rights Group International (MRG), le Bureau Européen pour les Langues les Moins Répandues (BELMR), l'Association Internationale pour la Défense des Langues et Cultures Menacées (AIDLCM), le European Centre for Minority Issues (ECMI), Mme S. Trifunovska (Université de Nijmegen - Editeur de "the European Yearbook on Minorities") et the Project on Ethnic Relations (PER). Pour de plus amples détails, veuillez consulter le programme pour la réunion conjointe.

MERCREDI 17 MARS 1999, 09H30

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour

Point 5 de l'ordre du jour : Préparation d'un projet d'avis du Comité Directeur pour les Droits de l'Homme (CDDH) portant sur la Recommandation 1998(43) du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe sur l'autonomie territoriale et les minorités nationales

Il est rappelé que lors de sa dernière réunion, le DH-MIN a décidé qu'une journée serait réservée pour ce point de l'ordre du jour étant donné que le DH-MIN devra adopter un projet d'avis qui sera transmis au Comité Directeur pour les Droits de l'Homme (CDDH). Il est important de prendre en compte que le CDDH examinera le projet d'avis lors de sa 46e réunion (22-25 juin 1999); la date butoir pour l'exécution du mandat étant le 1er juillet 1999. Veuillez consulter le document DH-MIN (99)OJ3add2 pour avoir la liste des documents de travail.

JEUDI 18 MARS 1999, 09H30

Matin

Point 4 de l'ordre du jour : Développements récents

- a. en ce qui concerne les États-membres
- b. à l'intérieur du Conseil de l'Europe

Les membres sont invités, sous le point a., à informer le Comité des développements récents dans leur propre pays concernant la protection des personnes appartenant aux minorités nationales, la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales ainsi que la Charte européenne des Langues régionales ou minoritaires. Les membres du Comité qui n'étaient pas en mesure de participer à la deuxième réunion du DH-MIN sont invités à fournir des informations quant à la question de savoir à quels groupes s'appliquera la Convention-cadre (voir le document DH-MIN (98) 4 Addendum I).

Sous le point b., le Secrétariat informera le Comité des développements pertinents au sein du Conseil de l'Europe.

Point 6 de l'ordre du jour : Echange de vues et d'expérience sur la préparation des rapports étatiques sous la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales

Après-midi

Point 3 de l'ordre du jour : Participation des minorités nationales aux processus de prise de décisions

Sous ce point, le Comité discutera de l'éventuel suivi donné à la discussion qui se sera tenue plus tôt dans la semaine. Afin de faciliter le travail sous ce point, le Secrétariat a préparé un document sur les éventuelles formes de suivi qui pourraient être envisagées (voir DH-MIN(99)3).

Point 7 de l'ordre du jour : La situation des minorités dispersées

Le Comité des Ministres a donné comme mandat au DH-MIN "de réaliser une étude sur les "Minorités dispersées", ainsi que sur les perspectives de coopération entre le Conseil de l'Europe d'une part, l'Institut européen pour les Minorités dispersées (Vilnius, Lituanie) et d'autres organismes poursuivant des objectifs similaires d'autre part. Les membres du Comité sont invités à apporter avec eux pour la réunion des informations concernant "les minorités ethniques dispersées" résidant dans leur pays et des informations au sujet d'instituts universitaires ou autres ou d'organisations qui ont une expérience dans ce domaine et qui pourraient éventuellement être intéressées d'établir une certaine forme de coopération avec le Conseil de l'Europe ou des organes similaires dans d'autres pays.

Point 5 de l'ordre du jour : Préparation d'un projet d'avis du Comité Directeur pour les Droits de l'Homme (CDDH) portant sur la Recommandation 1998(43) du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe sur l'autonomie territoriale et les minorités nationales

Il est possible que le Comité ait besoin de revenir sur ce point afin d'adopter le texte du projet d'avis.

VENDREDI 19 MARS 1999, 09H30

MATIN

Point 8 de l'ordre du jour : Travaux futurs du Comité et organisation de son travail

Point 9 de l'ordre du jour : Dates des prochaines réunions

Les dates proposées pour la prochaine réunion sont 19-22 octobre.

Point 10 de l'ordre du jour : Questions diverses

Le Comité devra également adopter son rapport de réunion.

0-0-0-0-0-0-0-0-0